

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200067189-20170727-2017146-DE

Accusé certifié exécutoire

03/08/2017

Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juillet 2017 - Délibération n° 2017/146

Objet : VALIDATION DE LA PHASE 1 DU PROGRAMME DE RESTAURATION DE MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES SOURCES EN ACTION 2 (2017-2021), SOUS LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

L'an deux mille dix-sept, le 27 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint-Hilaire-La-Plaine sur la convocation en date du 20 juillet 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHASSECCOURTE – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – FASSOT – DESLOGES – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – MARTIN – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – LEHERICY – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD (S.) – LAURENT – JOUANNETAUD – LAGRAVE – SUCHAUD – DURANTON – HYLAIRES – BATTUT – BERNARD (N.) – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. SIMON-CHAUTEMPS – RIGAUD – GIRON – SIMONET – ROYERE – LEGRAND – CHAUSSADE – RABETEAU – MEUNIER – CALOMINE – DERIEUX – AUCOUTURIER – GAILLARD – COUFFY et MMES SPRINGER – CAPS – COLON – DESSEAUVE – DUMEYNIÉ – NOUAILLE.

Pouvoirs :

M. SIMON-CHAUTEMPS donne pouvoir à Mme SUCHAUD – Mme SPRINGER donne pouvoir à M. DUGAY – M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD – Mme DUMEYNIÉ donne pouvoir à Mme LAPORTE – M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT – M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME – Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. GAUDY.

Suppléances :

M. FASSOT remplace M. GIRON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme BERNARD remplace M. DERIEUX et M. DOUMY remplace M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Didier MARTINEZ

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	42	49			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
49	-	-	-	-	-

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIATE Bourgneuf Royère n°2017/043 du 04 avril 2017 validant le nouveau programme d'actions pour la restauration des milieux aquatiques et humides Sources en actions 2017-2021 et autorisant le dépôt d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général.

Vu la décision du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau en date du 22 juin 2017 validant le Contrat.

M. le Président présente les interventions de la phase 1 et le plan de financement afférent :

Les bassins versants concernés par les travaux de la phase 1 sont le Thaurion (FRGR368a, FRGR369, FRGR367b), la Leyrenne (FRGR1705), la Gosne (FRGR1693) et la Vavette (FRGR1691). Les travaux consisteront essentiellement en la restauration de la ripisylve, le retrait de décharges sauvages et la lutte contre les renouées asiatiques.

L'animation forestière se concentrera plus particulièrement sur le bassin versant du complexe de la roche Talamie (FRGL027) et sur la Gosne (FRGR1693).

Concernant les plans d'eau, l'accompagnement des propriétaires se concentrera cette année sur le bassin du Cheissoux/Saint-Moreil (FRGR1603), d'Alesmes (FRGR1528) et le complexe de Villejoubert (FRGL157).

Les études d'aide à la décision portent sur des ouvrages essentiellement privés, identifiés comme étant prioritaires, situés sur le Thaurion (FRGR368a et 369), le Haute-Faye (FRGR1621), le Pic (FRGR1632), la Vavette (FRGR1691) et la Gosne (FRGR1693) et la Leyrenne (FRGR1705).

Les études de maîtrise d'œuvre relatives à la restauration de la continuité écologique font suite aux études préalables menées dans le programme précédent sur les bassins de la Mourne (FRGR1666) et du Grandrieux (FRGR1682) sur des ouvrages publics. La prise en charge des travaux sera proposée pour les années suivantes.

Thématique	Type d'actions	Phase 1		Agence de l'eau Loire-Bretagne		Région Nouvelle Aquitaine (hors Contrat)		Conseil départemental de la Creuse		Communauté de communes CIATE Bourgneuf - Royère de Vassivière	
		Quantité prévisionnelle	Montant prévisionnel estimatif en € TTC	Taux d'aides sollicités	Montant d'aides prévisionnelles en € TTC	Taux d'aides sollicités	Montant d'aides prévisionnelles en € TTC	Taux d'aides sollicités	Montant d'aides prévisionnelles en € TTC	Taux d'autofinancement	Montant d'autofinancement en € TTC
ANIMATION DU PROGRAMME	Animation et suivi des actions forestières	0,25 ETP	11 750 €	60%	7 050,0 €	0%	0,0 €	0%	0,0 €	40%	4 700,0 €
COMMUNICATION	Mise en place d'outils de communication et organisation de manifestations et évènement		3 100 €	60%	1 860,0 €	20%	620,0 €	0%	0,0 €	20%	620,0 €
SUIVIS SCIENTIFIQUES	Suivi biologique (piscicole en lien avec continuité écologique)	7 unités	6 000 €	80%	4 800,0 €	0%	0,0 €	0%	0,0 €	20%	1 200,0 €
RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU	Autres travaux ou aménagements : franchissement forestier	2 unités	10 800 €	60%	6 480,0 €	20%	2 160,0 €	0%	0,0 €	20%	2 160,0 €
	Autres travaux ou aménagements : nettoyage déchets	1 unité	5 000 €	60%	3 000,0 €	10%	500,0 €	10%	500,0 €	20%	1 000,0 €
	Limitation de la propagation des espèces invasives	6 unités	21 265 €	40%	8 506,0 €	20%	4 253,0 €	10%	2 126,5 €	30%	6 379,5 €
	Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles	19 000 ml	115 374 €	60%	69 224,4 €	10%	11 537,4 €	10%	11 537,4 €	20%	23 074,8 €
	Restauration des berges	35 ml	12 216 €	60%	7 329,6 €	20%	2 443,2 €	0%	0,0 €	20%	2 443,2 €
ETUDES COMPLEMENTAIRES OU PREALABLES A DES ACTIONS	diagnostic et aide à la décision étangs	0,25 ETP	27 260 €	80%	21 808,0 €	0%	0,0 €	0%	0,0 €	20%	5 452,0 €
	diagnostic et aide à la décision ouvrages transversaux (continuité écologique)	5 unités	25 000 €	80%	20 000,0 €	0%	0,0 €	0%	0,0 €	20%	5 000,0 €
	diagnostic et aide à la décision petits ouvrages hydrauliques (continuité écologique)	10 unités	42 000 €	80%	33 600,0 €	0%	0,0 €	0%	0,0 €	20%	8 400,0 €
	Etude de maîtrise d'œuvre (continuité écologique)	5 unités	19 762 €	80%	15 809,6 €	0%	0,0 €	0%	0,0 €	20%	3 952,4 €
TOTAL			299 527 €	67%	199 468 €	7%	21 514 €	5%	14 164 €	21%	64 382 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Valide le programme prévisionnel de la phase 1 du Contrat Territorial Milieux Aquatique Vienne amont, dit « Sources en action » 2017-2021, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Ciate - Bourgneuf Royère de Vassivière, ainsi que son plan de financement prévisionnel.
- Autorise le Président à solliciter les financements auprès des partenaires du Contrat : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Creuse.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.